

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 18 mars 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2022-41**Objet de la délibération : Délibération relative à l'adhésion à l'association Orchestre à l'Ecole pour l'année 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars, à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal

Absents excusés : GIULIANO Jérémy donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal

Secrétaire de Séance : Madame Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n° 2020-157 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution au Bureau communautaire;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'enseignements artistiques et gère le Conservatoire intercommunal de la Provence Verte ;

CONSIDERANT la convention pour le développement du parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC) en Provence Verte signée le 18 septembre 2019 visant à atteindre le 100% EAC en 2022 en intervenant notamment sur la qualité des offres et leur répartition sur le territoire ;

CONSIDERANT que quatre classes orchestres sont actuellement mises en place sur le territoire de l'Agglomération Provence Verte et sont référencées parmi les classes orchestres au niveau national ;

CONSIDERANT que l'association « Orchestre à l'Ecole » est une association qui propose un accompagnement aux porteurs de projets dans toutes leurs démarches, à travers des services et des outils « clé en main » adaptés aux spécificités de chaque orchestre ainsi qu'une aide à l'acquisition d'instruments de musique ;

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-41 du Bureau communautaire du 18 mars 2022

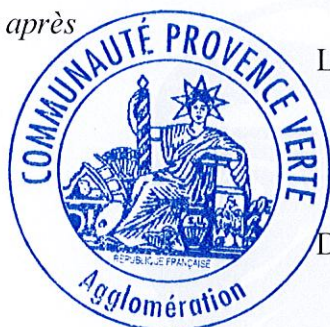
Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte à l'association « Orchestre à l'école », sise 20 rue de la Glacière -75013 PARIS, au titre de l'année 2022, pour un montant de 100,00 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents,**
- **Les crédits seront inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté d'Agglomération.**

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 mars 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND